

# BALISE 35

La lettre d'information du Comité FFRandonnée d'Ille-et-Vilaine



## ÉDITO

« Délaisse les grandes routes, prends les sentiers ». Cette citation attribuée à Pythagore (VIème avant J.C.) est le témoignage que les êtres humains ont toujours manifesté du goût pour la marche et les grands espaces et ce dès l'Antiquité.

Au XXIème siècle, et en ces temps perturbés, cet énoncé est particulièrement d'actualité. Après le premier confinement, chacun a recherché des lieux paisibles et calmes pour se ressourcer loin de l'agitation et de la promiscuité. Durant l'été 2020, le tourisme vert s'est largement développé dans notre région puis l'activité « randonnée » a repris au sein des clubs tout en respectant les gestes de prévention contre l'épidémie du Covid. La Fédération par le biais de ses Comités départementaux participe depuis toujours à la valorisation des territoires par la création des itinéraires de Grande Randonnée (GR® et GR® de Pays) et par le soutien aux collectivités lors de la création des circuits de Promenade et Randonnée (PR).

Cette mission plus particulièrement dévolue à la Commission sentiers et itinéraires est méconnue du grand public et même de nos adhérents. Dans ce numéro de Balise 35, nous allons vous présenter les différentes activités liées à la valorisation des sentiers. L'expertise des itinéraires en lien avec le Conseil départemental, la labellisation des circuits PR, le balisage, la numérisation des tracés, mais aussi le suivi des alertes Suric@te et la participation à l'édition des topoguides sont autant de tâches que les bénévoles investis dans la commission accomplissent avec une grande rigueur et beaucoup de disponibilité.

Au final, chacun des membres de cette équipe contribue à sa façon à améliorer le réseau des itinéraires en Ille-et-Vilaine et offre ainsi la possibilité d'y accéder en toute sécurité.

Le balisage, les topoguides mais aussi les traces GPX mises à disposition des associations sont des œuvres collectives. Lors d'une randonnée, au détour d'un chemin, vous aurez peut-être une pensée bienveillante pour nos bénévoles et aurez vous aussi l'envie de participer à nos actions de valorisation des itinéraires.

## SOMMAIRE

2021 / N° 86

### Dossier :

- 2 ▶ Les missions de la commission sentiers itinéraires**
- 3 ▶ La labellisation**
- 4 ▶ Être baliseur au sein du Comité**
- 5 ▶ Environnement et tourisme**
- 6 ▶ La formation**
- 7 ▶ Une idée de randonnée**
- 8 ▶ Vie du Comité**

# ► DOSSIER : Les missions de la commission sentiers et itinéraires

## Le PDIPR et l'expertise des itinéraires

65 ans après sa création, un des premiers objectifs de la Fédération de randonnée est toujours d'organiser le stade des itinéraires GR® et GR® de Pays et d'assurer leur pérennité par l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR).

Ce plan mis en place par les départements en application du Code de l'Environnement est un outil juridique mis à disposition des communes afin d'assurer la qualité et la continuité des itinéraires, de préserver le patrimoine des chemins ruraux et de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux.

En plus du suivi du réseau des GR®, le Comité dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental effectue l'expertise des itinéraires PR initiés par les communes ou communautés de communes. Cette expertise permet de vérifier si un circuit répond aux conditions préalables à l'inscription (sécurité, portions goudronnées inférieures à 30 %, intérêt patrimonial et paysager). La commission sentiers, si cela est possible peut rechercher des améliorations sur le circuit et collaborer à l'élaboration du tracé définitif. Un rapport est ensuite rendu au Conseil départemental et au porteur de projet. Selon ces constatations, le Comité émet enfin un avis favorable ou défavorable à l'inscription de l'itinéraire.



## Contribuer à la création d'un topoguide : des missions de bénévolat variées et ludiques

Si vous avez une âme d'écrivain avec l'envie de mettre en valeur le patrimoine et les traditions de votre région, si vous portez un intérêt particulier à la photographie et à la prise de clichés insolites ou originaux ou si la description au « pas à pas » d'un itinéraire vous semble un bon complément à vos randonnées, alors toutes ces missions vous attendent au sein de notre comité.

La réédition des topoguides demande en effet des compétences variées : écriture de textes thématiques, réalisation de photographies en lien avec le circuit ou la thématique associée et description détaillée de l'itinéraire.

## Le Programme Numérique Fédéral

Depuis 2010, le Système d'Information Géographique (SIG) mis en place par la Fédération et couramment appelé BDRando permet de gérer les itinéraires GR® et GR® de Pays mais aussi de référencer les itinéraires PR labellisés de toute la France. Cet outil mis à disposition des comités est également en lien avec un Publiweb permettant la réalisation des topoguides via la chaîne numérique. Il permet aussi de mettre en ligne sur le site MonGR.fr les données relatives aux itinéraires fédéraux contenues dans la BDRando et qui sont accessibles aux internautes via l'abonnement GR@ccess. Ainsi, les modifications des tracés sont en permanence actualisées.

En Ille-et-Vilaine, nous avons de notre côté généré puis répertorié les traces GPX de plus de 600 circuits PR et mis l'ensemble à disposition des associations et de leurs animateurs pour la préparation de leurs randonnées.



## Les objectifs de Suricate

Afin de veiller à la qualité des itinéraires, il convient de sensibiliser les associations et l'ensemble des randonneurs afin de recenser les problèmes rencontrés sur le terrain puis les faire remonter aux collectivités pour agir et pour réparer.

## Pourquoi signaler

Ensemble, nous pouvons préserver nos sites de pratiques de sports et de loisirs nature. En sillonnant le territoire à longueur d'année nous pouvons aider les gestionnaires d'espaces en les informant des problèmes existants. Suricate s'adresse à nous tous. Une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un chemin impraticable, un conflit avec un propriétaire... Remplissez le formulaire sur le site « Suricate Sports de nature » à l'adresse <https://sentinelles.sportsdenature.fr> localisez le problème et envoyez.

## Et après

A la suite du signalement effectué par la sentinelle, je reçois une notification par courriel. Je crée un lien public et je fais un courrier à la commune, à la communauté de communes concernée ou à l'ONF si le problème est en forêt.

J'y inclus le lien qui permet d'accéder directement à l'alerte, à la description du problème et à la localisation.

Ensuite, il faut suivre le traitement du signalement pour modifier le statut de l'alerte (déposé, en cours de traitement, résolu, ou classé sans suite).

**Au sein du Comité, c'est Patrick Marois qui est coordinateur Suricate.**

# ► La labellisation

## L'itinéraire « Labellisé FFRandonnée® »

La Procédure par laquelle la fédération accorde un label conformément à un cahier des charges mis en œuvre par le comité départemental a pour objectifs et intérêts de préciser la qualité d'un itinéraire caractérisé par des paysages variés, un balisage cohérent, un entretien régulier, l'intérêt patrimonial, un minimum de bitume et la sécurité sur le parcours. L'objectif final consiste à valoriser un itinéraire labellisé par l'apposition d'un logo, sur différents supports (panneau de départ, topo-guides, fiche rando etc...). Le tracé de l'itinéraire labellisé est stocké dans le système d'information géographique de la FFRandonnée (SIG) et est communiqué aux services d'IGN pour être reporté sur les cartes 1/25000ème avec la mention du sigle « PR ». L'initiative pour engager la procédure de labellisation peut venir soit : du comité départemental, d'une commune ou communauté de communes, offices de tourisme ou autres.

La commission sentiers dispose d'une équipe d'évaluateurs formés pour réaliser l'expertise sur le terrain. Les conditions requises pour cette fonction sont : avoir une parfaite objectivité sur le terrain, une bonne connaissance des règles du balisage, une bonne maîtrise de la lecture de carte, savoir utiliser le GPS ou une application cartographique sur un téléphone, savoir travailler sur les cartes numériques afin de transférer les données « terrain » et élaborer le dossier d'évaluation.

**Le relevé sur le terrain se fait à deux, accompagné parfois par un représentant de la commune ou du demandeur.** De son côté le gestionnaire des dossiers de labellisation prépare le dossier pour les évaluateurs, un tableau de collecte des éléments importants (le pointage des défauts de balisage, passages dangereux, les zones de bitume etc...), une grille d'expertise « PR rural ou PR citadin », la trace en GPX, le circuit en PDF au 1/25000ème, le point départ, etc...

Suite à la collecte par des évaluateurs, **le gestionnaire va établir le dossier pour le présenter à la commission sentiers, qui vérifie les conditions requises dans la grille pour l'obtention du label.**

**o Le % de bitume sur l'ensemble du circuit (critère éliminatoire à partir d'un certain %).**

**o Le patrimoine naturel et culturel.**

**o La qualité et la sécurité du sentier.**

**o Les conventions de passage sur les éventuels passages privés.**

La CDSI au nom du comité départemental délivre alors (ou non) le label. Si celui-ci est accordé, une convention est établie entre le comité, la commune et la communauté de communes, avec parfois une demande d'amélioration sur le balisage ou l'entretien etc... Si le label est refusé, la CDSI informe le demandeur des raisons de sa décision.

La durée de la convention est de 5 ans. Après ce délai la CDSI envoie une équipe d'évaluateurs faire un nouveau contrôle et remplir une « grille de contrôle à 5 ans » ; suivant le résultat le label est reconduit avec éventuellement demande de mise en conformité de certains critères, suspendu ou parfois retiré.



Une marque collective déposée à l'INPI

- Le logo est le symbole pour le randonneur de la labellisation de l'itinéraire.
- Le logo est aussi un outil de communication pour le promoteur du circuit.
- Le logo ne concerne pas les GR® et GR® de Pays

**Au sein du Comité, c'est Jean Jahier qui est responsable de la labellisation.**

# ► Interview: Être baliseur au sein du comité



*Le balisage consiste à apposer sur un itinéraire de randonnée des marques régulières permettant de guider, d'orienter et de rassurer le pratiquant tout au long de son parcours.*

## Peux-tu te présenter ?

Jean-Luc Herry, 64 ans, enseignant à la retraite. Membre du club de randonnée Oxygène ([randoxygene.wixsite.com/villejean](http://randoxygene.wixsite.com/villejean)), dont j'assume actuellement la présidence.

## Quel est ton rôle au sein du comité 35 ?

Je suis membre du Comité Directeur du Comité départemental de la randonnée pédestre. Je fais partie de la commission « Sentiers et Itinéraires ». Je participe aux animations et événements organisés par le Comité, en particulier les animations en direction des familles.

## En quoi consiste le rôle de baliseur ?

Un randonneur doit pouvoir suivre un circuit en se fiant au balisage. C'est une activité, bénévole, qui vient compléter la création des sentiers et leur entretien. Il y a des règles simples : par exemple, où et comment positionner les balises, mais, cela nécessite tout de même une formation. Il faut avoir un sécateur, une petite scie, ... pour rendre de nouveau les balises visibles si la végétation devient envahissante. C'est un complément naturel des topo-guides. Si c'est possible, un entretien annuel est souhaitable. Mais le rôle du baliseur est aussi de réfléchir à d'éventuelles améliorations sur un sentier : moins de goudron, des aménagements pour la sécurité ...

## Quel est le type d'itinéraire balisé ?

Les itinéraires de Grande Randonnée (GR®), les itinéraires de Grande Randonnée de Pays (GRP) et les itinéraires de Promenade et Randonnée (PR). Les types de signalisation principaux que nous utilisons sont : le marquage peint sur divers supports (arbres, rochers, poteaux ...), le marquage fixé (autocollants) et des poteaux sur lesquels sont fixés un ou plusieurs panneaux directionnels. Le balisage se veut, autant que possible, discret et respectueux de l'environnement. Il y'a près de 5 000 km d'itinéraires pédestres en Ille et Vilaine, près de 1000 km GR® ou GR® de P. De quoi s'occuper !!!

## Comment cela est organisé sur le département ?

Pour ma part, j'interviens sur le GR® 37, sur une portion d'une trentaine de kilomètres. Nous travaillons à quatre. Souvent, ce sont deux baliseurs qui s'occupent d'une quinzaine de kilomètres. C'est la responsable du balisage sur le département qui nous attribue un secteur, et nous fait parvenir un ordre de mission qui nous permet d'intervenir sur la portion de GR désignée. Pour les itinéraires de Promenade et Randonnée (PR), ce sont les associations locales ou des employés communaux, qui s'occupent du balisage. Cependant, parfois, certaines communes, ou communautés de communes, sollicitent le comité départemental afin que ce soit des baliseurs du Comité qui effectuent la prestation de balisage. J'interviens également sur la partie du GR 39 qui traverse Rennes : du parc de Bréquigny au parc des Gayeulles. Baliser en ville n'a rien à voir avec un balisage en forêt ou sur un chemin de halage ! Les balises y sont plus souvent dégradées (surtout dans le centre ville) et nécessitent donc une surveillance régulière.

## Qu'est ce qui te plaît dans le balisage ?

Pratiquer une activité utile à l'ensemble des randonneurs dans un esprit de convivialité. C'est un plaisir d'être à la fois acteur et utilisateur du balisage des sentiers. Il faut se mettre à la place du randonneur qui ne connaît pas forcément l'itinéraire pour anticiper ses éventuelles erreurs.

## En quoi les missions du balisage sont essentiels pour la fédération et les randonneurs ?

Le balisage répond à une des missions de la FFRandonnée : créer et baliser les itinéraires de randonnée pédestre. Il permet de guider les pas des marcheurs, occasionnels ou chevronnés, et il participe à l'entretien des chemins existants pour assurer aux randonneurs des parcours de qualité et sécurisés.

**Tourisme et biodiversité à l'ère du CoVid19 : l'utilité retrouvée des chemins**

**L'implication dans l'environnement et le tourisme vont être des priorités pour la FFRandonnée au cours des deux olympiades à venir.** La crise sanitaire actuelle fait de cette implication une urgence.

Il se dit souvent que les sentiers et itinéraires sont le stade du randonneur. C'est vrai en ce sens où ils rendent possible la pratique de la marche de loisir qu'est la randonnée. Cependant l'année si particulière qu'est 2020 aura convaincu ceux qui en doutaient que les chemins sont beaucoup plus que cela.

Après le confinement du printemps, le besoin de nature a été très fort et les loisirs de pleine nature ont été les grands gagnants de l'été. Le nouveau confinement de ce mois de novembre suscite plus de lassitude que le précédent.

Pour le marcheur, la limitation des déplacements à un rayon d'un kilomètre et pendant une heure sortir son chien ou faire du sport est incohérente avec la richesse de ce que cheminer veut dire.



. En temps normal, **la randonnée pédestre en clubs offre des opportunités pour partager des expériences et des émotions et renforcer le lien social.** La crise sanitaire a encore accru la diversité des attentes des randonneurs, c'est-à-dire des manières dont les marcheurs mettent un pied devant l'autre, au rythme qu'ils choisissent et affectionnent, seuls, entre amis, ou en groupe, selon les circonstances et les moments : dépassement de soi dans la marche d'endurance ou l'itinérance, aspiration à la lenteur dans un tourisme proche de chez soi, immersion dans l'environnement et les paysages traversés, pratiques récréatives vécues comme des expériences corporelles, etc. **Le plaisir retrouvé pendant l'été et la lassitude actuelle nous rappellent que les chemins sont une richesse : richesse pour la planète puisqu'ils sont un élément majeur de la continuité des trames vertes nécessaire à la préservation de la biodiversité, richesse économique en tant que ressource pour le développement du tourisme de nature.** Ils sont donc un patrimoine dont on « mesure aujourd'hui la perte à un moment où les aspirations culturelles, écologiques, et économiques développent cette forme de tourisme vert qu'est la randonnée » (Yves Lebahy, « Chemins », in Alain Croix & Jean-Yves Veillard, Dictionnaire du patrimoine breton). Comme le dit Yves Lebahy, les chemins qui reliaient les champs aux fermes, et les fermes entre elles et aux bourgs ont longtemps été négligés, avant d'être rectifiés, goudronnés, accaparés, intégrés au parcellaire remembré pour les besoins de la modernisation agricole et automobile. **Incertaine pour la pratique de la randonnée, 2020 aura au moins le mérite d'aider à la prise de conscience de l'utilité retrouvée des chemins.**

Le Comité propose tout au long de l'année des sorties en lien avec la nature, ainsi que des sorties bien-être et des sorties pour les familles. Retrouvez les calendriers Familles, Bien-être, Nature sur notre site :

[www.ille-et-vilaine.ffrandonnee.fr](http://www.ille-et-vilaine.ffrandonnee.fr)



# ► Interview: **La formation au sein du Comité**

## Interview de Marie, membre de l'association Randol

### Suivant les formations que tu as suivies, quel est ton ressenti ?

J'ai eu un très bon ressenti avec les formations de la fédé, sur le fond et sur la forme. Les formations proposées apportent des outils utiles aux pratiquants et animateurs.

### Ton parcours dans la formation ?

J'ai notamment pu approfondir mes connaissances sur la cartographie, l'utilisation du GPS, etc. Avant de me lancer dans le Brevet fédéral d'animateur de randonnée. Le BF est une formation très complète qui donne les outils et connaissances pour être plus aguerri pour gérer un groupe. La formation aborde notamment tout l'aspect sécurité, préparation des sorties, etc...



Cela permet de se sentir plus légitime pour emmener un groupe en randonnée. Au-delà du contenu des formations, elles sont aussi des temps d'échange précieux avec d'autres clubs de rando de Bretagne et avec les formateurs du comité. Je suis impressionnée par l'investissement des formateurs, qui rappellent le sont bénévoles, au sein de la fédé pour proposer des contenus riches, dans la bonne humeur tout en étant sérieux.

### Parle nous de ton association ?

Le club de rando de Dol (Randol) est un nouveau club au sein de la fédé et va avoir besoin de grandir, notamment grâce à la formation de la fédé. De nouveaux animateurs seront formés grâce au Certificat d'Animateur de Randonnée de Proximité (CARP). L'association propose des sorties d'environ deux heures à allure modérée un lundi sur deux, en dehors de la période de confinement bien sûr.

### Quelle est ta conclusion sur l'ensemble de ta formation ?

Pour conclure, que ce soit pour mon enrichissement personnel (d'un point de vue technique et relationnel) ou pour la sécurité de mon club de rando, je suis ravie d'avoir pu intégrer les formations de la fédé, notamment le BF. En plus de la licence liée à l'adhésion à la fédé, d'avoir des animateurs formés au sein d'un club légitime la recommandation pour

## Interview de Didier Janson, responsable de la formation au sein du Comité de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine

### Comment a pu se dérouler le programme « Formations » en 2020 ?

Lors du premier confinement, nous avons dû décaler toutes les formations prévues. Elles ont été replacées sur le dernier trimestre 2020. Nous avons pu assurer toutes les formations sauf la journée de validation du CARP du 12 Novembre qui a coïncidé avec les premiers jours du deuxième confinement.

Cette dernière journée est reportée au 12 Janvier 2021. Le brevet fédéral, organisé par le comité régional, est lui aussi décalé au 13 et 14 février 2021. L'équipe de formation a réussi à gérer les événements et je tiens à les remercier pour leur implication.



### Et en 2021, qu'avez-vous programmé ?

Si tout se passe bien, nous allons pouvoir proposer 3 Tronc Commun (TC), 3 CARP pour la partie « Animer ». Pour la partie « Pratiquer », nous avons 4 Pratiquer la randonnée Découverte (PRD) et 1 Pratiquer la Randonnée Perfectionnement (PRP). Ces formations de la filière « Pratiquer » peuvent répondre aux besoins du randonneur qui veut perfectionner sa pratique personnelle ou lui servir d'étape de consolidation de ses acquis pour s'engager ensuite dans une formation d'encadrant (CARP ou Brevet Fédéral).

### Avez-vous prévu d'autres formations ?

Oui, nous allons proposer des formations pratiques construites par notre équipe départementale pour répondre à des besoins spécifiques - comme l'utilisation du GPS ou la familiarisation aux outils de cartographie numérique. Pour répondre aux besoins de la commission Sentiers et Itinéraires, en cohérence avec le cahier des charges fédéral, nous formons aussi les baliseurs et les labelliseurs. Par ailleurs, des membres de la commission « Sentiers et Itinéraires » ont suivi des formations pour utiliser les deux bases en lien avec le "Programme numérique fédéral" permettant d'une part de travailler sur le réseau d'itinéraires et d'autre part de produire des topoguides.

Les dates des formations pour 2021 sont à retrouver sur notre [site](http://www.ille-et-vilaine.ffrandonnee.fr) : [www.ille-et-vilaine.ffrandonnee.fr](http://www.ille-et-vilaine.ffrandonnee.fr)

## De La Belle-Anguille au bois de Bahurel

15 km - 4h30

Situation : Redon à 70 km de Rennes par la D 177.

Parking : Cours Bertrand (face au tribunal). 2ème départ possible : parking du complexe sportif Joseph Ricordel.

Balissage :

- 1 à 2 blanc-rouge
- 2 à 5 jaune
- 5 à 1 blanc-rouge

Du site de la Belle-Anguille au Bois de Bahurel, des berges de la Vilaine au canal de Nantes à Brest, cet itinéraire vous fera découvrir les mille facettes de Redon, carrefour de plusieurs GR® mais aussi des voies navigables de Bretagne.

1. Descendre la rue Joseph Desmars. Prendre à gauche et suivre la Vilaine sur 2,5 km. Prendre un chemin carrossable à gauche, virer à droite sur la route puis grimper à gauche sur un chemin herbeux. Continuer à droite puis à gauche pour atteindre le centre de loisirs. Descendre à droite jusqu'à la Riadaie. Virer à droite sur la route, puis suivre le chemin à gauche.

2. Quitter le GR® 39 et tourner à gauche. Traverser une route et continuer jusqu'à une seconde route. Tourner à droite, puis prendre le chemin à gauche jusqu'à un centre commercial. Traverser le rond-point.

**Variante (circuit de 10 km) :**

**Suivre la rue du Patis puis une coulée verte. Emprunter le chemin Léon-Balu puis à gauche le chemin du Thuet. Traverser la rue de Saint-Barthélémy avant de remonter à droite sur 80 m. Entrer dans le bois de Bahurel et rejoindre le point 6.**

3. Avant le stade, tourner à droite sur le chemin du Bois des Chapelets. Au carrefour, (prudence !). prendre à gauche sur 200 m, puis à droite sur un chemin carrossable. Passer devant un lavoir. A l'intersection, tourner à nouveau à droite avant de pénétrer à gauche dans un sous-bois. Continuer jusqu'à un étang et le longer à gauche.

4. Passer entre l'étang et la route, monter le talus. Au calvaire, traverser la route et la suivre pendant quelques mètres sur la gauche (prudence !). S'engager à droite sur la petite route d'accès au moulin de Via. Dans son prolongement, un sentier longe un ruisseau jusqu'à un petit pont de bois. Le traverser.

5. Jonction avec le GR® 347. Tourner à gauche et suivre le canal. Dans la courbe monter sur le talus pour traverser la D65 (prudence !) et suivre la route en face sur 100 m. Après la première propriété, bifurquer à droite sur un chemin à flanc de colline boisée traversant d'anciennes carrières puis monter à gauche sur la crête (panorama sur le canal et Saint-Perreux). Suivre le balissage jusqu'à la route.

6. Descendre la rue de Bahurel et gagner le carrefour de Beaurepaire. Tourner à droite puis à gauche avant la dernière maison. Suivre le chemin du Clos-Bonhomme jusqu'à la route puis bifurquer aussitôt à gauche. Un chemin monte à une rue en impasse. La suivre, puis descendre à droite jusqu'au carrefour où se trouve la statue de Saint-Conwoïon.

7. Prendre à gauche, traverser le parc de Bel-Air sur la droite, suivre l'avenue de la Gare et continuer jusqu'au cours Bertrand.



# Vie du Comité

## Randonnée et handicap - mise en place d'un cycle découverte

Votre comité départemental s'associe au comité départemental Handisport pour proposer un cycle de découverte des activités de randonnées pour des personnes en situation de handicap (déficients visuels, non-marchants, mal-marchants)

Cinq séances sont programmées de fin septembre à mi-décembre 2021 pour permettre au public d'explorer différentes dimensions de nos activités : rando guidée, marche sportive, marche aquatique, rando Joëlette ... Les propositions seront variées et adaptées au public.

Notre objectif est triple :

- o Favoriser l'accès du public handisport aux activités de randonnées
- o Encourager la pratique régulière des activités de randonnée par un public handisport
- o Intégrer de manière pérenne et régulière le public handisport au sein du réseau FFRandonnée (section Handisport, inclusion directe ...).

Pour mener à bien ce projet, nous avons besoin de l'engagement des associations. Venez partager une nouvelle expérience et renouveler votre façon de pratiquer (perception de l'activité sous le prisme du handicap, relations riches à nouer avec le public accueilli).



## > Initiative du Comité Régional

Réunion de tous les animateurs (Randonnée, Marche nordique, Longe Côte, Santé) à Dinard les 8 et 9 octobre. Informations complémentaires à venir.



## RANDONNÉE ALZHEIMER

Rendez-vous le 20 Juin à Cesson-Sévigné pour la 6ème randonnée Alzheimer organisée par le Lions Club d'Ille-et-Vilaine avec notre soutien.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur HelloAsso.



## RANDONNÉES D'ÉTÉ

Afin de permettre à toutes les personnes présentes cet été en Ille-et-Vilaine, le comité organise les randonnées d'été. Sur des sites remarquables du département, les élus et les associations volontaires ont concocté un programme de randonnées ouvertes à tous. Inscription obligatoire sur [HelloAsso](https://helloasso.com). Nombre de places limitées.

## FFRandonnée d'Ille-et-Vilaine



Maison des Sports - 13B avenue de Cucillé - 35065 Rennes Cedex - Ouverture du lundi, au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
02 99 54 67 61 / [ille-et-vilaine@ffrandonnee.fr](mailto:ille-et-vilaine@ffrandonnee.fr) / [www.ille-et-vilaine.ffrandonnee.fr](http://www.ille-et-vilaine.ffrandonnee.fr)

Directrice de publication : R. Séchet / Comité de rédaction : Commission communication  
Conception et réalisation : C. Vaslin / Crédits photos : membres de la FFRandonnée 35 (sauf si spécifié) / Imprimerie Edicolor : 5 000 exemplaires - Papier recyclé